

**Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs**

15^e séance, 19^e année

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 28 mars 2017, **ajournée au 4 avril 2017, à 19 h**, au centre administratif au 1860, 1^{re} Rue, Lévis, **sous la présidence de monsieur Jérôme Demers.**

Membres du conseil des commissaires présents :

Monsieur Jérôme Demers, président du conseil des commissaires et du comité exécutif
Monsieur Michel Bédard, commissaire
Monsieur Dany Bellemare, commissaire
Madame Lynda Bilodeau, commissaire
Madame Dominique Cormier, commissaire-parent
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires
Madame Émanuelle Fréchette, commissaire-parent
Madame Claudette Gosselin Fecteau, commissaire
Monsieur Jean-François Labbé, commissaire
Monsieur Richard Légaré, commissaire
Madame Catherine Nadeau, commissaire
Madame Catherine Rollier, commissaire-parent
Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent
Monsieur Marcel Vézina, commissaire
Monsieur Denis Vien, commissaire

Membre du conseil des commissaires absent :

Monsieur Mathieu Boilard, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du transport
Monsieur Benoît Langlois, directeur général adjoint
Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Recueillement

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Après un moment de recueillement, M. Jérôme Demers, président, déclare la séance ordinaire du conseil des commissaires du 28 mars 2017, ajournée le 4 avril 2017 ouverte à 19 h 09.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil des commissaires ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

**Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs**

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale confirme qu'il y a quorum.

CC-16-17-148

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Dany Bellemare et résolu :

D'AJOUTER le point 2.2 – Offre de service de la Société de transport de Lévis 2017-2018 ;

D'ADOPTER l'ordre du jour **modifié** suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Recueillement
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 2017
- 1.6 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 Répartition de la masse salariale du conseil des commissaires en conformité avec le Décret 605-2016
- 2.2 Offre de service de la Société de transport de Lévis 2017-2018

3.0 Questions diverses

- 3.1 Questions et messages des commissaires

4.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-16-17-149

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 2017

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 28 février 2017 a été transmis à tous les membres du conseil des commissaires le 31 mars 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Rollier et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 28 février 2017 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

**Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs**

CC-16-17-150

PROPOSITION DE SUSPENSION DE LA SÉANCE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nadeau et résolu :

QUE la séance publique soit suspendue.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 19 h 12.

CC-16-17-151

PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

QUE les membres du conseil des commissaires siègent à nouveau en séance publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 21 h 50.

Un vote secret est tenu.

2.0 DÉCISIONS

CC-16-17-152

SG

2.1 Répartition de la masse salariale du conseil des commissaires en conformité avec le Décret 605-2016

ATTENDU que le Décret 605-206 du gouvernement du Québec, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2016, détermine le montant annuel maximal qu'une commission scolaire peut accorder à ses commissaires ;

ATTENDU que le montant annuel de la rémunération pouvant être versée à l'ensemble des membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs selon des critères établis à l'article 2 du Décret 605-2016 est de 179 191,30 \$ lequel correspond à l'équivalent temps plein de l'effectif scolaire déclaré au 30 septembre de l'année scolaire 2015-2016 ;

ATTENDU que conformément à l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires peut déterminer la rémunération des membres du conseil des commissaires pour les services qu'ils rendent à la Commission scolaire des Navigateurs ;

ATTENDU que le conseil des commissaires peut prévoir le versement d'allocations aux membres pour les dépenses qu'ils doivent faire dans l'exercice de leurs fonctions, le tout conformément aux règlements et politiques de la Commission scolaire des Navigateurs ;

ATTENDU les discussions tenues lors de la séance du comité plénier extraordinaire du 4 avril 2017 où un scénario fut proposé ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

DE RÉPARTIR la rémunération des membres du conseil des commissaires selon le document présenté et déposé aux présentes par M. François-Yves Dubé, vice-président de la commission scolaire lequel est versé aux archives sous la cote CC-16-17-152 et effectif à compter du 5 avril 2017 ;

Le tout conditionnellement au respect du Décret 605-2016 et à la vérification des sommes établies audit document par les Services des ressources humaines.

ADOPTÉE à la majorité

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

CC-16-17-153

DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Bédard et résolu :

QUE les bulletins de vote utilisés pour la résolution de la Répartition de la masse salariale du conseil des commissaires en conformité avec le Décret 605-2016 soient détruits.

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-16-17-154

ST

2.2 Offre de service de la Société de transport de Lévis 2017-2018

ATTENDU la résolution CC-16-17-145 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 28 mars 2017 ;

ATTENDU que la Société de transport de Lévis (STL) a transmis une nouvelle offre de service pour l'année 2017-2018 laquelle est présentée par M. Bertin Fillion, directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du transport, et versée aux archives sous la cote CC-16-17-154 ;

ATTENDU que cette nouvelle offre vise à :

1. **Accorder** un titre non restrictif « Privilège » permettant l'usage des services sur tous les parcours de la STL incluant les déplacements sur les bateaux de la Société des traversiers du Québec entre Lévis et Québec, jours, soirs et weekend ;
2. **Accorder** un prix uniforme de 64,70 \$ par mois accompagné d'un rabais de 15 %, soit l'équivalent de 9,70 \$, ce qui représente un montant de 55 \$ / mois / élève (Modification tarifation le 1^{er} mars de chaque année) ;
3. **Permettre** un rabais de 15 % du prix du titre « Privilège » lequel constitue un escompte nettement supérieur aux abonnements actuels du programme-employeur annuel, qui ne bénéficie que de 10 % de rabais sur l'achat de leur titre mensuel sur une base annuelle ;
4. **Maintenir** les services de transport de la STL à la Commission scolaire des Navigateurs (CSDN) dans la poursuite de ses activités de transport et dans la perspective de la hausse démographique prévue ;
5. **Inclure** les élèves actuels et nouveaux de la CSDN, dans la page web scolaire de la STL pour réduire les interventions dans les centres d'appels de la STL et de la CSDN.

ATTENDU les délibérations des membres du conseil des commissaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean-François Labbé et résolu :

DE REJETER la nouvelle offre de service de la STL pour l'année scolaire 2017-2018.

ADOPTÉE à la majorité

3.0 QUESTIONS DIVERSES

3.1 Questions et messages des commissaires

Quelques commissaires posent des questions et transmettent de l'information à l'ensemble des membres du conseil des commissaires.

Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs

CC-16-17-155

4.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

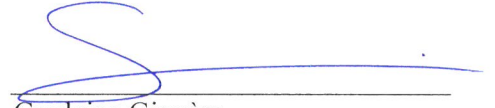
IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 22 h 45.

ADOPTÉE à l'unanimité



Jérôme Demers
Président



Guylaine Giguère
Secrétaire générale